



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 25 mars 2011

Communiqué de presse

Assistance pharmaceutique en EMS : le modèle fribourgeois en réseau porte ses fruits

L'assistance pharmaceutique pour les personnes accueillies dans les EMS du canton a démontré son efficacité depuis son introduction en 2002. Fruit d'une collaboration entre la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), les pharmaciens, les EMS, les médecins et santésuisse, cette organisation unique en Suisse a permis notamment la réduction de 19.3 % des coûts des médicaments dans les EMS. Cela représente au fil des années une économie de 6.5 millions de francs sur les coûts de la santé.

L'assurance obligatoire de soins (AOS) participe au financement des soins ainsi que du matériel et des médicaments pour les résident-e-s des EMS. Jusqu'en 2002, les coûts du matériel et des médicaments subissaient une hausse constante (10 % par année entre 1998 et 2001). Cette situation incitait alors les pharmaciens fribourgeois, avec le soutien de la DSAS, à mettre en place un système d'assistance pharmaceutique pionnier en Suisse.

Solidarité entre EMS

Une nouvelle convention entre l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA) et *santésuisse* a donc été signée le 25 avril 2002, avec le soutien des pharmaciens fribourgeois. Elle fixe un forfait journalier pour le matériel, les médicaments et l'assistance pharmaceutique (conseils, institution de bonnes pratiques, harmonisation des traitements) des résidents de tous les EMS fribourgeois et doit permettre la couverture intégrale de ces charges pour l'ensemble des EMS. En fonction de l'état de santé des résident-e-s et de leurs besoins, certains établissements réaliseront un excédent, d'autres des pertes. Pour le canton de Fribourg un pot commun a donc été institué, dans lequel les établissements qui réalisent un excédent versent 70 % de celui-ci. L'objectif est de contrôler l'adéquation des forfaits accordés et de récolter un montant permettant une redistribution aux établissements pour lesquels ce compte est déficitaire. Le système évite, ainsi, une sélection des mauvais risques à l'entrée en EMS.

Le résultat ne s'est d'ailleurs pas fait attendre puisque depuis 2002, plus aucune commune fribourgeoise n'a dû payer un excédent de charges lié aux médicaments.

Une baisse conséquente des coûts

Le canton de Fribourg a réussi depuis 2002 à mettre en place une organisation simple et innovante visant une utilisation efficiente et sûre des médicaments au sein des EMS. Cette approche pionnière en Suisse a permis de réduire de manière conséquente les coûts des médicaments utilisés dans les EMS. Ainsi, entre 2001 et 2009 ces coûts ont été réduits de 19.3 %, alors que sur le plan suisse, la hausse du coût des médicaments pour les patients ambulatoires est estimée à 31.7 %.

Pour l'année 2011, le Conseil d'Etat a approuvé une réduction du forfait journalier qui passe de 8 francs à 7 fr. 50 demandée par les partenaires de la convention. Un franc supplémentaire par jour/par résident est versé au pharmacien pour son travail technique et de réseau. Cette baisse aura un impact de près de 440 000 francs sur le budget médicaments et matériel de soins pour l'ensemble des EMS signataires de la convention. Une diminution du montant thésaurisé au pot commun en sera la conséquence.

Rationalisation et qualité via un meilleur travail de réseau

L'assistance pharmaceutique a fait dès son introduction l'objet d'un projet de recherche, décryptant les statistiques et le suivi de l'application de la convention. Ces tâches expertes sont assumées par l'équipe du Prof. Olivier Bugnon de la Policlinique médicale universitaire de Lausanne. L'analyse des prescriptions médicales entre médecins et pharmaciens a donné lieu à la rédaction de bonnes pratiques et de recommandations pour une meilleure prise en charge médicamenteuse des patients âgés. La recherche scientifique a en outre démontré le bénéfice du travail en réseau et confirmé que l'assistance pharmaceutique permet une rationalisation de l'utilisation des médicaments, sans compromis sur la qualité des soins.

Jusqu'à aujourd'hui, l'approche interdisciplinaire et les économies générées ont permis en particulier de financer toutes les situations de patients sévèrement atteints dans leur santé. Ce projet a fait l'objet de plusieurs publications scientifiques au niveau national et international.

La DSAS tient encore à relever l'engagement de la Société fribourgeoise des pharmaciens, de la Société de médecine et de l'AFIPA, sans lesquels ce projet exemplaire ne pourrait être réalisé.

Annexe

—

Ordonnance du 15 mars 2011 approuvant le forfait journalier 2011 pour le matériel, les médicaments et l'assistance pharmaceutique, négocié entre santésuisse et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées

Contact

—

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, Directrice de la santé et des affaires sociales, T + 41 26 305 29 04 (15h00-16h00)
Christian Repond, Président de la Société des pharmaciens fribourgeois, T + 41 26 913 10 80 (10h00-12h00)
Emmanuel Michielan, secrétaire général de l'AFIPA, T +41 78 843 19 82

Communication

—

DSAS Claudia Lauper, Conseillère scientifique, T + 41 26 305 29 02, M + 41 79 347 51 38